

/BA
REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 87-194 du 19 Juin 1987

chargeant le Camarade Barnabé BIDOUZO, Ministre des Finances et de l'Economie de l'intérim du Camarade Soulé DANKORO, Ministre de l'Equipement et des Transports pour compter du 17 Juin 1987.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;
- VU le décret N° 87-38 du 13 Février 1987 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

D E C R E T E :

Article 1er.- Pour compter du 17 Juin 1987 le Camarade Barnabé BIDOUZO, Ministre des Finances et de l'Economie est chargé de l'intérim du Ministre de l'Equipement et des Transports pendant l'absence du Camarade Soulé DANKORO.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 19 Juin 1987

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du
Conseil Exécutif National,


Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 SA/CC 4 CP/ANR 4 SGCEN 4 SPD 2 PPC 2 CPC 2 MET-MFE 6 Autres
Ministère 13 DPE-DLC-INSAE 6 IGE IEF SESSSECTEURS 4 BN-DAN 4 DCCT-ONEPI Gde CHANC 3
UNB-FASJEP 4 BCP 1 PREFETS 6 JORPB 1.-